

L'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets est un bulletin-conseil hebdomadaire gratuit à destination des irrigants du bassin versant de l'Aubance pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de céréales, maïs grain ou ensilage et maïs semences. Il s'appuie sur un réseau de sondes capacitatives répartis sur le bassin.

L'Essentiel de la semaine :

Malgré un nouvel arrêté, il n'y a pas d'évolution réglementaire cette semaine vis-à-vis de la semaine passée sur le bassin Layon-Aubance-Louets. Les ensilages de

Les mesures en vigueur au 31/08/2022 :

↳ Eaux superficielles :

- Mesure de CRISE : Aubance, Layon, Hyrôme, Loire

↳ Eaux Souterraines :

- Mesure de CRISE : Layon, Alluvions de la Loire et de la Thau
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Sud-Loire,
- Mesure d'ALERTE : Aubance(-Thouet-Ouère),

Des dérogations portées par la Chambre d'agriculture sont en cours et détaillées en page 3









Météo

Météo des semaines passées

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 32	Semaine 33	Semaine 34
Beaucouzé	10.6	11.8	0.2
Doué-La-Fontaine	24.8	14.3	0.3
Brissac	14.6	14.3	0.6
Valanjou	8.8	12.9	1.3
Thouarcé	16.5	7.7	0

Source : Weather Mesures

Prévisions météo à 7 jours (Thouarcé)

	Mercredi 31/08	Jeudi 01/09	Vendredi 02/09	Samedi 03/09	Dimanche 04/09	Lundi 05/09	Mardi 06/09	Mercredi 07/09
Temps								
T° min / max (°C)	21/30	19/28	16/25	15/28	18/31	18/31	15/27	15/29
Pluie (mm)	0	0.9	0.3	0	1.8	1.8	1.2	0.3
ETP (mm)	5.8	3.7	2.8	3.5	4.6	5.2	4.4	4.1

Sources : Weather Mesures / MétéoCiel

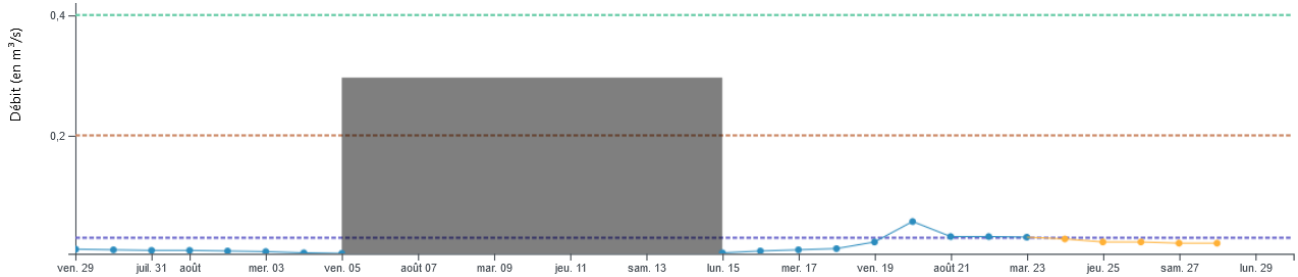
Les températures moyennes seront aux alentours de 22°C pour les jours à venir. Un temps nuageux est à prévoir pour les jours à venir et un ETP moyen de 4.3 mm par jour.

Situation des ressources en eau

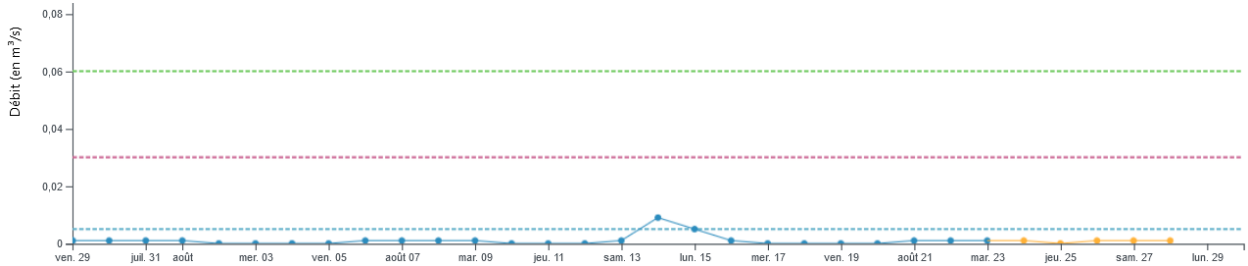
Eaux Superficielles

34	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux			
	22/08	23/08	24/08	25/08	26/08	27/08	28/08	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
LAYON	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,02	0,60	0,40	0,20	0,03
HYROME	0,03	0,03	0,02	0,02	0,02	0,03	0,02	0,10	0,06	0,03	0,013
AUBANCE	0,001	0,001	0,001	0,000	0,00	0,00	0,00	0,12	0,06	0,03	0,005
LOIRE	105	107	112	119	122	120	115	150	127	110	100

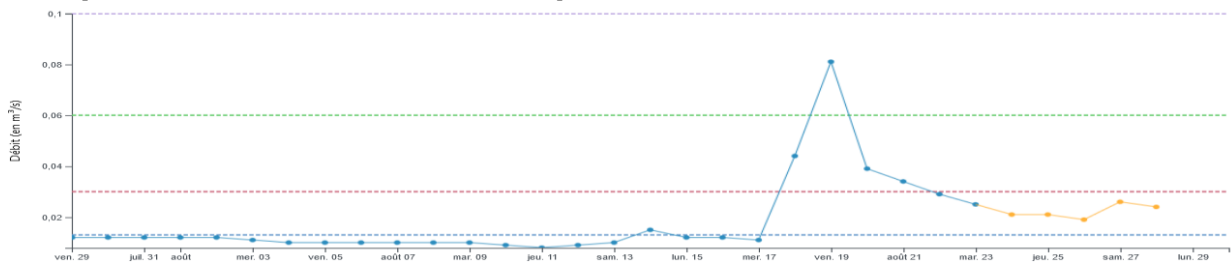
Débit du Layon à Saint Lambert du Lattay



Débit de l'Aubance à Soulaines-sur-Aubance



Débit de l'Hyrôme à Saint Lambert du Lattay



Source : EauFrance Hydroportail

Les débits des cours d'eau sont toujours au plus bas malgré un pic des débits dû aux pluies.

Eaux Souterraines

34	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				ten- dance
	22/08	23/08	24/08	25/08	26/08	27/08	28/08	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	
ZA souterraine hauteur en m NGF												
LAYON 04838X0175/PZ – socle	73,16	73,16	73,15	73,14	73,12	73,10	73,09	73,99	73,72	73,43	73,28	→
AUBANCE-(THOUET-OUERE) 04855X0077/PZ – cénomaniens/sables	53,42	53,41	53,39	53,39	53,37	53,39	53,40	53,62	53,22	53,10	53,03	→
SUD-LOIRE* 04851X0091/PZ – séno-turonien	60,40	60,40	60,39	60,39	60,39	60,39	60,39	60,59	60,51	60,48	60,30	→
ALLUVIONS DE LA LOIRE THAU Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	105	107	112	119	122	120	115	150	127	110	100	↗

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	Interdiction des prélèvements de 10h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation Interdiction de remplissage de plans d'eau

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées.

Pas sûr de la mesure qui vous concerne ?

- ☞ Vérifiez le zonage superficiel ou souterrain qui concerne votre point de prélèvement sur la carte en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f3ad6c3-a13c-4bb0-8dca-a00f4e852b86>
- ☞ Regardez le niveau de mesure qui s'applique au zonage (Vigilance, Alerte, Alerte Renforcée, Crise)
- ☞ Appliquez les dispositions associées dans le Plan d'Alerte (en vérifiant les usages non concernés)

Les mesures en vigueur au 23/08/2022 :

- ☞ **Eaux superficielles :**
 - **Mesure de CRISE : Aubance, Layon, Hyrôme, Loire**
- ☞ **Eaux Souterraines :**
 - **Mesure de CRISE : Layon, Alluvions de la Loire et de la Thau**
 - **Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Sud-Loire,**
 - **Mesure d'ALERTE : Aubance(-Thouet-Ouère),**

Mesures Dérogatoires :

Sud-Loire Eaux Souterraines : Situation d'ALERTE RENFORCEE

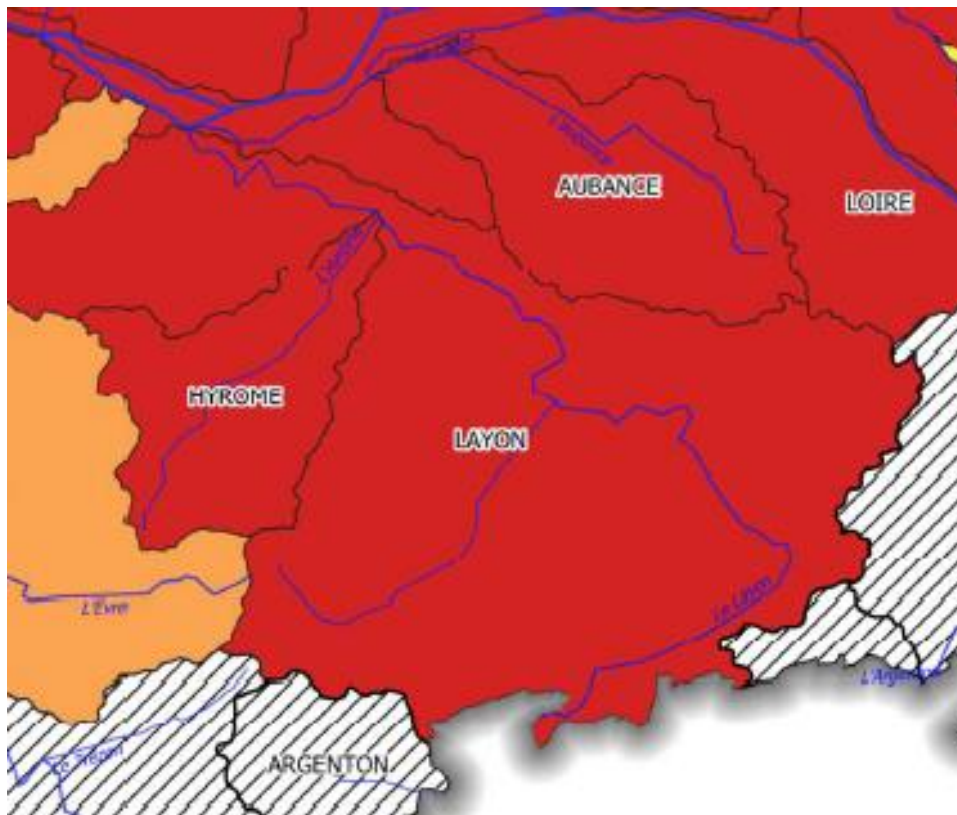
L'irrigation provenant des eaux souterraines sur cette zone d'ALERTE pour les grandes cultures est interdite. Cependant tout pompage qui pourra démontrer son appartenance à un prélèvement dans la **nappe du Cénomaniens** pourra appliquer les mesures de la zones souterraine Aubance(-Thouet-Ouere).

Toutes zones en situation d'ALERTE RENFORCEE ou de CRISE

Catégorie	« Alerte renforcée »	« Crise »
Irrigation par technique économe : <i>cultures irriguées au goutte-à-goutte ou par micro-aspersion</i>	est autorisée de 20h à 14h	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation des cultures sensibles : • <i>plantes sous serres ou en containers</i> • <i>arrosage des jeunes plants et bassinage des semis</i> • <i>rosiers et tabac</i>	est autorisée de 20h à 14h	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation maraîchage, arboriculture et semis de semences potagères : <i>(hors technique économe et hors culture sensible)</i>	est autorisée de 20h à 08h	est autorisée de 20h à 08h

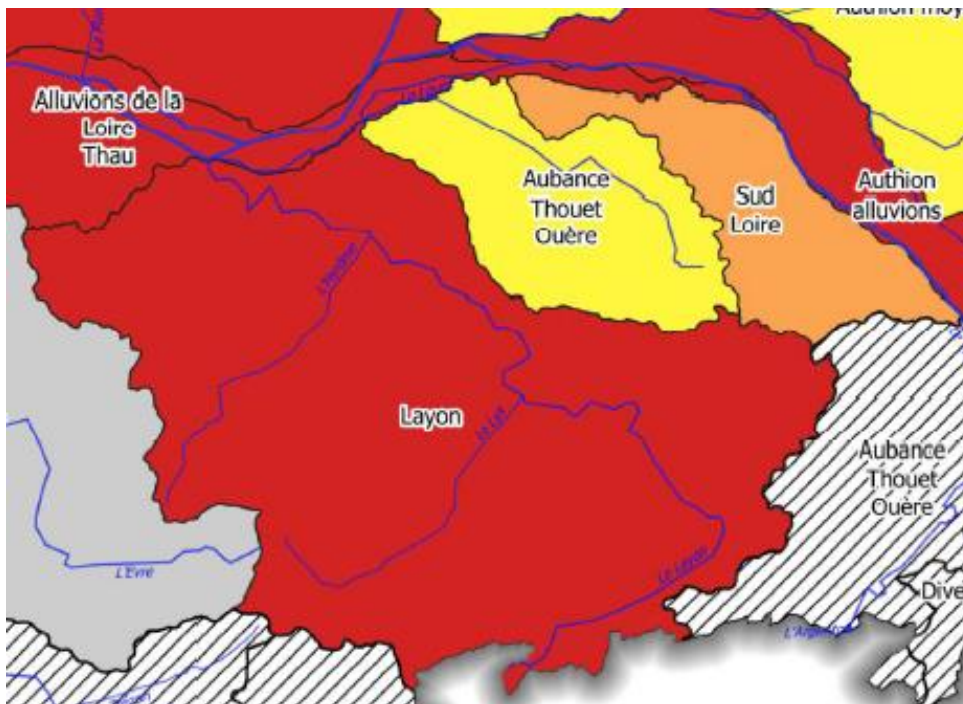
En dehors de ces catégories de cultures, l'irrigation est interdite à ces seuils.

Eaux superficielles



- Limites administratives**
- Département
 - Communes
- Hydrologie**
- Cours d'eau principaux
- Niveau de restrictions**
- Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
 - ▨ Bassins faisant l'objet d'un arrêté spécifique

Eaux souterraines



- Limites administratives**
- Département
 - Communes
- Hydrologie**
- Cours d'eau principaux
- Niveau de restrictions**
- Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
 - ▨ Bassins faisant l'objet d'un arrêté spécifique

Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

Inf'Eau Maïs Semences

Stade de la culture :

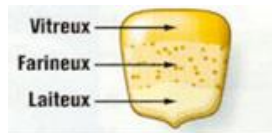
Les récoltes sont en cours. La saison est très précoce avec plus de quinze jours d'avance.

Conseil à l'irrigation

En cette fin de cycle, il est important de piloter votre irrigation selon la maturité de la culture. Dans la plupart des cas l'irrigation se termine si ce n'est pas déjà le cas.

Au stade H50 (humidité du grain 50%), une dernière irrigation est bien valorisée.

Stade H50 = pâteux, 1/3 laiteux



Au stade H45, arrêt des irrigations.

Stade H45 = pâteux, pointe de lait



Pour les zones d'alerte ayant encore la possibilité et la capacité d'irriguer privilégiez les tours d'eau selon les priorités suivantes :

- Les parcelles ayant fleuries après le 20 juillet (SLAG non atteint)
- Les parcelles les plus tardives
- Les variétés les mieux fécondées
- Les parcelles avec des fécondations moyennes à mauvaises

NB : Ceci est le dernier bulletin conseil à l'irrigation en maïs semence, à l'année prochaine !

Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

Stade de la culture : Les récoltes de maïs ensilage irrigués débutent pour les plus précoces. Selon les situations et le stress hydrique vécu, les hétérogénéités parcellaires sont fortes, et les stades avancés. Les maïs ensilage et maïs grain sont entre les stades grains laiteux et grains pâteux. **La maturité avançant, la sensibilité au stress hydrique devient de plus en plus faible. Pour le maïs grain, les besoins en eau diminuent, le niveau de PMG est toujours en jeu. Les besoins culturels s'élèvent à 60% de l'ETP environ 2 à 3 mm/jour.**

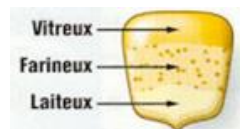
Etat de la réserve hydrique :

La sécheresse généralisée continue et les petites pluies ne compensent pas les besoins pour les maïs grain au stade laiteux/pâteux .

Conseils pour l'irrigation du maïs grain et ensilage :

Jusqu'à quand irriguer le maïs ?

- **Maïs ensilage :** Les irrigations devraient être terminées, dans toutes les situations, l'arrêt de l'irrigation est à prévoir 10 à 15 jours avant la date d'ensilage.
- **Maïs Grain :** l'irrigation doit être maintenue jusqu'à ce que le grain atteigne 50 (Stade H50) à 45% (Stade H45) d'humidité. En dessous de 45% d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter. Pour déterminer le taux d'humidité du grain appuyez-vous sur le **diagnostic grain** :
 - Sur une zone homogène et représentative de la parcelle, sélectionner 5 épis par rang sur 3 rangs. Casser les épis en 2 à mi-longueur et conserver la partie pointue de l'épi.
 - Juger du degré d'humidité sur les grains de la couronne : **une répartition homogène entre les 3 amidons vitreux, pâteux et laiteux (47% humidité du grain = 31% MS plante entière) correspond au stade théorique d'arrêt de l'irrigation en maïs grain.**



Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers
14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : R. CRUCHET ; N. PIHEE
Comité de relecture : A. CHAIGNEAU
Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



anjou

Retrouvez l'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>